

	<h1>Brevet Professionnel</h1> <h2>« Conducteur de Machines Agricoles »</h2> <p>RNCP37024 certifié par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire Arrêté du 19 août 2022</p>	
---	--	---

Le Brevet Professionnel Conducteur de Machines Agricoles (BP CMA), est une formation que vous pouvez entreprendre après un CAP agricole. Il permet de développer vos compétences en tant que conducteur d'engins agricoles, dans la réalisation de travaux agricoles, d'assurer l'entretien et la maintenance des agroéquipements. Ce diplôme vous donne la capacité à l'installation, au même titre qu'un Bac Professionnel. La formation est uniquement basée sur l'enseignement professionnel.



PUBLIC CONCERNE :

- Avoir entre 16 et 30 ans, et titulaire d'un CAPa, BEPa ou BPA au minimum.
- Public : filles ou garçons
- Être apte physiquement à exercer le métier.

PREREQUIS :

- Connaissance du milieu
- Entretien de motivation avec le jeune et sa famille ou son représentant légal (pour les mineurs)
- Bulletin de notes, lettre de motivation et fiche de positionnement.

OBJECTIFS, APTITUDES ET COMPETENCES :

- Former des conducteurs d'engins agricoles et des gestionnaires d'équipements agricoles chargé des travaux agricoles mécanisés de cultures sur l'exploitation, ou sur plusieurs exploitations lorsqu'il est employé en ETA ou CUMA.
- Assurer l'entretien, la maintenance et la gestion d'un parc de matériels
- Capacité agricole à l'installation aidée. Diplôme permettant de prétendre à de l'encadrement (chef d'

CONTENU DE LA FORMATION :

- Modules professionnels : 6 Unités Capitalisables (UC) dont 1 Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale pour l'Emploi (UC).
 - UC1 : Se situer en tant que professionnel de l'agroéquipement.
 - UC2 : Organiser le travail sur les chantiers de travaux agricoles mécanisés.
 - UC3 : Réaliser les travaux mécanisés de préparation des sols et de mise en place de cultures
 - UC4 : Réaliser des travaux mécanisés dur les cultures et de transport des produits agricoles
 - UC5 : Assurer l'entretien et les réparations courantes des machines et des équipements agricoles
 - UCARE : Réaliser des travaux de fourrages

METHODES MOBILISEES :

- Cours en présentiel, ateliers et parcelle de terrain pédagogique.
- Pédagogie de l'alternance

DELAIS D'ACCES :

Début du cycle de formation fin août/début septembre, en fonction du planning remis à l'inscription. Entrée permanente possible en cours de formation.

DUREE :

La formation dure 2 ans (840 heures) au rythme d'une semaine au centre de formation et une à deux semaines en entreprise.

- 1^{ère} année : 12 à 13 semaines au centre de formation
- 2^{ème} année : 12 à 13 semaines au centre de formation.

En statut apprentissage : Il faut avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur (exploitation agricole, CUMA, ETA). Le

jeune est salarié de l'entreprise et bénéficie de 5 semaines de congés payés minimum.

TARIF(S) 2024-2025 :

Frais d'inscription : 68 €

Coût à l'année sous statut apprentissage en pension (formation-restauration-vie résidentielle-hébergement) : 590,70 €

Coût à l'année sous statut apprentissage en 1/2 pension (formation-restauration-vie résidentielle) : 172,30 €

Déduction faite des aides des OPCO (Opérateurs de Compétences) pour la restauration et l'internat et la prise en charge de la formation pour un montant de 9 680 €.

MODALITES D'EVALUATION :

- Diplôme d'État de niveau 4 (Délivré par le Ministère de l'Agriculture)
- Diplôme attribué à l'issue de la formation après validation de 6 blocs de compétences (des 6 UC, unités capitalisables)
- Validation de chaque UC, à la fin de chaque bloc de compétence.
- Chaque UC à une durée de validité de 5 ans.

PASSERELLES ET DEBOUCHES POSSIBLES :

- **Poursuite d'études vers diplôme ou titre de niveau 5 ou de même niveau :**
 - ✓ CS, CQP de même niveau
 - ✓ BTS Agricole en fonction du positionnement de la personne à l'entrée en formation
- **Entrée dans la vie active en exploitation agricole, Entreprise de travaux agricoles, CUMA.**

RESULTATS AUX EXAMENS :

Première session en juin 2026.

ACCESSIBILITE ET ADAPTATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Contactez notre référent handicap : M. FOURNIER David.

RESPONSABLE DE L'ACTION/CONTACT :

M. HENRY Yann – Directeur

MFR-CFA Chemillé - Tél : 02 41 30 62 35 – Mél : mfr.chemile@mfr.asso.fr

6 rue de Coulvée – BP 80035 – 49120 Chemillé-en-Anjou

Site : <https://www.mfr-cfa-chemille.com/>

APE : 8532Z - Siret : 78614282800023